

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>00 00 00 00 00 00</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>00 00 00 00 00 00</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>00 00 00 00 00 00</small> SEANCE DU 08 AVRIL 2021</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 53 Ont participé au vote : 61 Pour : 53 Contre : 1 Abstention : 7 Date de la convocation: 01 Avril 2021</p>	<p>L'an deux mille VINGT ET UN et le HUIT AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;"><u>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021 Fixation des taux</u></p> <p>N° d'Ordre : 98-21</p> <p>Secrétaire de Séance : Chantal CALVET</p>	<p><u>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</u> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Guy PELX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Aude VIVES, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Raphaël VIGIER, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Pierre SERRA, Bruno GUERIN.</p> <p><u>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</u> Jean-Louis BOSC était représenté par Henri Dominique SOBRAQUES, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT,</p> <p><u>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</u> Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Philippe DORANDEU a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Jean CASTEX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Yves DELCOR a donné procuration à Bernard LAMBERT, Claire LAMY a donné procuration à Etienne TURRA, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Nicole BEAUX a donné procuration à Roger PAILLES,</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES :</u> Sébastien NENS, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

RAPELLE la délibération n°03-15 du 05 janvier 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a institué la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et a défini des zonages de perception de cette taxe.

PROPOSE au Conseil Communautaire de fixer les taux de T.E.O.M. pour l'année 2021 comme suit :

ZONE 1 : Territoires des communes de Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Prades, Taurinya, Mosset. : 13.00 %

ZONE 2 : Territoires des communes de Canaveilles, Escaro, Fontpedrouse, Jujols, Mantet, Nyer, Olette, Oreilla, Py, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Thuès entre valls, Villefranche de Conflent : 13.00 %

ZONE 3 : Territoire de la commune de Fillols : 13.00 %

ZONE 4 : Territoire de la commune de Nohèdes : 13.00 %

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le 20/04/2021

ID : 066-200049211-20210408-D202198-DE

ZONE 5 : Territoires des communes de Conat Betllans et d'Urbanya : 13.00 %

ZONE 6 : Territoires des communes de Ria-Sirach, de Catllar et de Molitg les Bains : 13.00 %

ZONE 7 : Territoire de la commune de Fuilla : 13.00 %

ZONE 8 : Territoire de la commune de Casteil : 13.00 %

Zone 9 : Territoires des communes de Corneilla de Conflent et Vernet-les bains : 13.00 %

Zone 11 : Territoires des communes de : Vinça, Baillestavy, Espira de Conflent, Estoher, Finestret, Joch, Rigarda, Valmanya, Tarerach, Trévillach, Arboussols : 13.00 %

Zone 12 : Territoire de la commune de Marquixanes : 13.70 %

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 53 voix POUR, 1 CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

FIXE les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021 comme suit :

ZONE 1 : Territoires des communes de Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Prades, Taurinya, Mosset. : 13.00 %

ZONE 2 : Territoires des communes de Canaveilles, Escaro, Fontpedrouse, Jujols, Mantet, Nyer, Olette, Oreilla, Py, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Thuès entre valls, Villefranche de Conflent : 13.00 %

ZONE 3 : Territoire de la commune de Fillols : 13.00 %

ZONE 4 : Territoire de la commune de Nohèdes : 13.00 %

ZONE 5 : Territoires des communes de Conat Betllans et d'Urbanya : 13.00 %

ZONE 6 : Territoires des communes de Ria-Sirach, de Catllar et de Molitg les Bains : 13.00 %

ZONE 7 : Territoire de la commune de Fuilla : 13.00 %

ZONE 8 : Territoire de la commune de Casteil : 13.00 %

Zone 9 : Territoires des communes de Corneilla de Conflent et Vernet-les bains : 13.00 %

Zone 11 : Territoires des communes de : Vinça, Baillestavy, Espira de Conflent, Estoher, Finestret, Joch, Rigarda, Valmanya, Tarerach, Trévillach, Arboussols : 13.00 %

Zone 12 : Territoire de la commune de Marquixanes : 13.70 %

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour et mois et an que dessus par tous les membres présents.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLENT-CANIGO

Bases exonérées sur délibération : 678

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 26 817 150

Bases prévisionnelles d'imposition : 26 908 170

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 CAMPOME ET AUTRES	12 308 405	13.00%	1 600 093 €
02 CANAVEILLES ET AUTRES	2 268 766	13.00%	294 940 €
03 FILLOLS	210 085	13.00%	27 311 €
04 NOHEDES	47 508	13.00%	6 176 €
05 CONAT URBANYA	108 381	13.00%	14 090 €
06 RIA ET AUTRES	2 855 637	13.00%	371 233 €
07 FUILLA	427 491	13.00%	55 574 €
08 CASTEIL	142 852	13.00%	18 571 €
09 CORNEILLA VERNET	3 823 606	13.00%	497 069 €

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
 Reçu en préfecture le 20/04/2021
 Affiché le 20/04/2021
 ID : 066-200049211-20210408-D202198-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLENT-CANIGO

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 CAMPOME ET AUTRES	034 CAMPOME	P	137 057
	051 CLARA	P	244 105
	052 CODALET	P	436 336
	074 EUS ET COMES	P	455 971
	104 LOS MASOS	P	813 260
	119 MOSSET	P	337 123
	149 PRADES	P	541 019
	204 TAURINYA	P	343 534
	036 CANAVEILLES	P	34 064
	068 ESCARO	P	113 758
	080 FONTPEDROUSE	P	242 166
	090 JIJOLS	P	32 835
	102 MANTET	P	28 138
	123 NYER	P	191 384
	125 OLETTE	P	456 399
	128 OREILLA	P	29 374
	155 PY	P	101 521
	166 SAHORRE	P	423 223
	193 SERDINYA	P	212 407
197 SOUANYAS	P	27 664	
03 FILLOLS	209 THUES ENTRE VALLS	P	50 383
	223 VILLEFRANCHE DE CONFLENT	P	325 450
	078 FILLOLS	P	210 085
	122 NOHEDES	P	47 508
	054 CONAT	P	46 984
	219 URBANYA	P	61 397
	045 CATALLAR	P	800 955
	109 MOLITG	P	575 870
	161 RIA SIRACH	P	1 478 812
	085 FUILLA	P	427 491
04 NOHEDES	043 CASTEIL	P	142 852
	057 CORNEILLA DE CONFLENT	P	498 212
	222 VERNET LES BAINS	P	325 394
	007 ARBOUSSOLS	P	106 859
	013 BAILLESTAVY	P	69 724
	070 ESPIRA DE CONFLENT	P	191 964
	073 ESTOHER	P	149 728
	079 FINESTRET	P	258 045
	089 JOCH	P	330 656
	162 RIGARDA	P	480 924
05 CONAT URBANYA			
06 RIA ET AUTRES			
07 FUILLA			
08 CASTEIL			
09 CORNEILLA VERNET			
11 VINCA ET AUTRES			



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLENT-CANIGO

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
12 MARQUIXANES	201 TARERACH	P	36 563
	215 TREVILLACH	P	122 115
	221 VALMANYA	P	44 818
	230 VINCA	P	2 386 542
	103 MARQUIXANES	P	537 501

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le 20/04/2021



ID : 066-200049211-20210408-D202198-DE